

## Les votes de notre groupe au conseil municipal du 18/11/2011 – Page 1/2

<b>Délibération</b>	<b>Vote</b>	<b>Commentaires</b>
N° 82/11 – Service civil volontaire – Partenariat avec l'association Unis-Cité.	Pour	L'association « Unis cité » met en relation des jeunes de 18 à 25 ans engagés dans un service civil volontaire avec des associations ou institutions publiques. La délibération propose de signer une convention avec cette association pour mobiliser 4 jeunes à raison de 2 jours par semaine, sur la période de novembre 2011 à juin 2012, dans le cadre de l'agenda 21.
N° 83/11 – Convention de partenariat entre la ville du Haillan et le collège Emile Zola.	Pour	Cette convention a pour objectif de définir les projets prioritaires conclus entre la ville du Haillan et le Collège.
N° 84/11 – Contrat de garantie de maintien de salaire – Avenant.	Pour	La ville du Haillan a signé une convention de maintien de salaire pour les agents qui le souhaitent en cas d'arrêt prolongé par maladie par exemple. La délibération fixe le montant de la subvention de la commune à 25% des cotisations versées.
N° 85/11 – Convention relative à la pose d'un récepteur de télé relevage sur le toit d'un immeuble.	Pour	La CUB a confié à la Lyonnaise des Eaux le déploiement d'un dispositif de relevé automatique des compteurs d'eau. Ce dispositif s'appuie sur des émetteurs placés directement sur les compteurs des particuliers et des récepteurs placés sur certains bâtiments de la commune. La délibération autorise, l'installation d'un récepteur au centre technique municipal de la sablière avec, en contre partie, l'équipement en émetteurs de 5 compteurs municipaux
N° 86/11 – Fixation de la durée d'amortissement pour l'acquisition d'ordinateurs portables pour les élus.	Contre	La délibération réduit la durée d'amortissement des ordinateurs portables des élus pour leur en faire cadeau à la fin du mandat !
N° 87/11 – Signature de la convention fixant les modalités de participation financière pour l'extension du cimetière du Haillan avec la CUB – Autorisation.	Pour	Il s'agit de fixer la participation financière de la CUB à l'extension du cimetière (50% du montant total : acquisition de la parcelle et travaux d'aménagement)
N° 88/11 – Constitution provision pour risques – Budget principal.	Pour	La provision concerne la SARL Négoce auto 4*4 qui est redevable de la taxe locale sur les enseignes pour 2009, 2010 et 2011 pour un montant de 2546 €
N° 89/11 – Constitution provision pour risques – Budget annexe régie des spectacles.	Pour	La provision concerne la société KIDCLICS qui est redevable de la somme de 330 €
N° 90/11 – Budget principal de la commune – Exercice 2011- Décision modificative n° 1.	Contre	C'est de la cuisine interne pour ajuster les crédits (recettes et dépenses) des sections de fonctionnement et d'investissement.
N° 91/11 – Budget annexe régie des spectacles – Exercice 2011- Décision modificative n° 1.	Pour	Délibération de pure forme les dépenses et les recettes étant à zéro !
N° 92/11 – Versement d'une indemnité de conseil au receveur municipal pour 2011.	Pour	C'est une indemnité prévue par la loi calculée sur la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des 3 dernières années. Le montant accordé est au taux maximum soit 1 669,36 €.

## Les votes de notre groupe au conseil municipal du 18/11/2011 – Page 2/2

<b>Délibération</b>	<b>Vote</b>	<b>Commentaires</b>
N° 93/11 – Régularisations comptables sur exercices clos – Admissions en non valeur – Annulation de titres de recettes.	Pour	Annulation de dépenses non recouvrées pour un montant total de 616,64 €.
N° 94/11 – Débat d'orientations budgétaires 2012.	Pas de vote	Difficile de débattre dans la mesure où aucun document n'est transmis avant le débat ni remis en séance. Laurent Pécout fait néanmoins quelques commentaires sur les chiffres saisis au vol : annonce de stabiliser les dépenses au niveau de celles de 2011, emprunt prévu de 850 000 €, investissement à hauteur de 2 600 000 € et malgré la conjoncture, les dépenses du CCAS toujours au même niveau de 150 000 € .